

Bassin d'Arcachon

Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 1^{er} avril 2016

Salle du PARC du Broustic à Andernos-les-Bains

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO
- Mireille DENECHAUD, union nationale des associations de navigateur (UNAN 33)
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)

Commissaires du gouvernement :

- Dominique CHRISTIAN, sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon, représentant le préfet de Gironde,
- Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33), représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

Représentants de l'État et établissements publics :

- Éric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- *Laurent COURGEON, chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (DIRM SA),*
- Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (DREAL Aquitaine),
- David MORDANT, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- Mélina LAMOUREUX, représentant le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Guillemette ROLLAND, déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- *Isabelle KISIELEWSKI, chargée de missions au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Vital BAUDE, Conseil régional Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
- Nathalie LE YONDRE, Conseil régional Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
- *Jean-Jacques CORSAN, Conseil régional Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes*
- Alain RENARD, Conseil général de la Gironde
- *Catherine GUILLERM, commune de Lège-Cap-Ferret*
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès
- *Dominique PALLET, commune d'Arès*
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains

- *Éric COIGNAT, commune d'Andernos-les-Bains*
- Marie LARRUE, commune de Lanton
- Adeline PLEGUE, commune d'Audenge
- *Claude GARCIA, commune d'Audenge*
- *Alain BALLEREAU, commune de Biganos*
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras
- *Élisabeth REZER-SANDILLON, commune de Gujan-Mestras*
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch
- *Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon*
- *Jean-Marie DUCAMIN, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL)*

Représentants du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- *Carole VEILLARD, Conseil général de la Gironde*

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès - Lège :

- *Éric FOUQUET, réserve naturelle nationale des prés-salés d'Arès - Lège-Cap-Ferret*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- *Céline LAFFITTE, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine)*
- Jean-Michel LABROUSSE, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- *David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)*
- *Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)*
- *Vincent BODIN, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine*
- Angelika HERMANN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- *Bernard BERGEZ, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- Fabrice VIGIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- *Frédéric MORA, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)*
- Sandra CLAEYS, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Thibaud LOUART, union des bateliers arcachonnais (UBA)
- *Catherine COUTEAUX, Conseil général de la Gironde, direction du développement durable*
- *Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI).*
- Gilles JOACHIM, chambre de l'agriculture de Gironde

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA)
- Daniel BOUQUEY, association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA)
- *Christian MINVILLE, association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA)*
- *Jean BARBARY, AST canoë-kayak*
- Claude TERMINARIAS, fédération française de voile Aquitaine
- *Claude MULCEY, union nationale des associations de navigateur (UNAN 33)*

- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33)
- *Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33)*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- *Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO*
- Jacques STORELLI, coordination environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)
- *Marie-Hélène RICQUIER, coordination environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)*
- Françoise BRANGER, Bassin d'Arcachon écologie (BAE)
- *Michel DAVERAT, Bassin d'Arcachon écologie (BAE)*
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)
- *Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)*
- Jean MAZODIER, Captermer
- Armelle BONIN-KERDON, société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB)
- *Madeleine DESSALES, société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB)*

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ
- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux

Étaient excusés :

Vice-présidents :

- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

Représentants de l'État et établissements publics :

- Éric LEMONNIER, commandant la zone maritime Atlantique

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- *Benoit BITEAU, Conseil régional Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes*
- Jean TOUZEAU, Conseil général de la Gironde
- *Dominique FEDIEU, Conseil général de la Gironde*
- *Jacques CHAUVET, Conseil général de la Gironde*
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret
- *Daniel SUIRE, commune de Lanton*
- Bruno LAFON, commune de Biganos
- *Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich*
- *Jean-Bernard BIEHLER, commune de La Teste-de-Buch*
- Yves FOULON, commune d'Arcachon
- *Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)*
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL)

Représentants du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, Conseil régional Aquitaine

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès - Lège :

- *Philippe XERIDAT, réserve naturelle nationale des prés-salés d'Arès - Lège-Cap-Ferret*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine)
- *Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)*
- David LAMOUREUX, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- *Aurélie LECANU, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine
- *Mireille MAZURIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- Benoît BIDONDO, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- *Florence VIVIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- *Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)*
- *Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA)*
- Alain GAUTIER, port d'Arcachon
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI)
- *Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT, chambre de l'agriculture de Gironde*

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- *Bruno MEYRAT, association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA)*
- Fabien FOUCAUD, APC kite
- *Pierre-Marie DECOUDRAS, fédération française de voile Aquitaine*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- *Franck JOUANDOUDET, Captermer*

Personnalités qualifiées :

- Isabelle AUBY, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, pouvoir donné à Claude FEIGNÉ
- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « usages »
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »
- Kévin LELEU, chargé de mission « usages »
- Delphine MARTINS DE MOURGUES, chargée de mission LIFE+ pêche à pied
- Jean-Emmanuel RATTINACANNOU, chargé de communication
- Nathalie GAUYACQ-PRISCA, assistante administrative

Sommaire

1. Installation des nouveaux membres	6
2. Approbation de l'ordre du jour	6
3. Élection du vice-président issu de la catégorie 2 « organisations professionnelles »	7
4. Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil de gestion du 04/05/15 et du 02/10/15	7
5. Compte-rendu des dernières séances du Bureau	8
5.1. Bureau du 18 septembre 2015.....	8
5.2. Bureau du 11 décembre 2015.....	8
5.3. Bureau du 12 janvier 2016.....	8
5.4. Bureau du 18 mars 2016.....	9
6. Validation de la proposition de Règlement Intérieur du PNMBA (mise en conformité avec le document type validé par le CA de l'Agence des aires marines protégées)	10
7. Présentation du logo du PNMBA.....	11
8. Présentation du Programme Life « Pêche à pied de loisir » sur le Bassin d'Arcachon	13
9. Point d'étape et validation des grandes lignes pour l'élaboration du Plan de gestion	14
9.1. Rappel du processus de concertation et point d'étape.....	14
9.2. Surface de contact	15
9.3. Propositions issues des Commissions, échanges et propositions des COPIL	16
9.3.1. Commission « Gestion des richesses naturelles ».....	16
9.3.2. Commission « Gestion de l'espace maritime »	17
9.3.3. Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale ».....	18
9.3.4. Commission « Sensibilisation »	20
9.3.5. Commission « Connaissances »	21
9.3.6. Commission « Gouvernance » à installer.....	21
10. Point d'information sur les locaux du PNMBA	22
11. Questions diverses : échanges suite à l'avis du Comité National de Protection de la Nature (CNPN) sur le projet de décret pour la RNN du banc d'Arguin	22

Le Président François DELUGA ouvre la séance en remerciant Jean-Yves ROSAZZA, maire d'Andernos-Bains d'accueillir ce premier Conseil de gestion de l'année 2016. Il remercie également toutes les communes et collectivités qui ont permis d'accueillir toutes les réunions du PNMBA ces trois derniers mois.

Le Président informe également les membres du Conseil de gestion de la présence de la sous-préfète, Dominique CHRISTIAN, ainsi que celle de Ronan LE SAOUT en tant que Commissaires du gouvernement.

1. Installation des nouveaux membres

Le Président présente les nouveaux membres du Conseil de gestion nommés par l'arrêté interpréfectoral modificatif du 31 mars 2016.

Plusieurs nouvelles nominations :

- Conseil régional : nomination de 4 nouveaux membres suite aux élections régionales :
 - o Titulaire : Vital BAUDE, suppléant : Benoit BITEAU
 - o Titulaire : Nathalie LE YONDRE, suppléant : Jean-Jacques CORSAN
- Commune d'Audenge : nomination de 2 nouveaux membres suite à la nomination de Nathalie LE YONDRE en tant que conseillère régionale :
 - o Titulaire : Adeline PLEGUE, suppléant : Claude GARCIA
- Parc naturel régional des Landes de Gascogne : nomination de 2 membres suite aux élections régionales :
 - o Titulaire : Cédric PAIN, suppléante : Carole VEILLARD
- ONCFS : nomination de 2 nouveaux représentants de la RNN des prés salés d'Arès – Lège-Cap-Ferret suite au changement d'affectation de Christian SALABERT et de Sylvain BRUN :
 - o Titulaire : Éric FOUQUET, suppléant : Philippe XERIDAT
- CRCAA : représentation renouvelée suite à la démission d'Olivier LABAN, le changement d'affectation d'un représentant et la réorganisation de la représentation du CRCAA au PNMBA :
 - o Titulaire : Thierry LAFON, suppléante : Aurélie LECANU
 - o Titulaire : Angelika HERMANN, suppléante : Mireille MAZURIER
 - o Titulaire : Benoît BIDONDO, suppléant : Bernard BERGEZ
 - o Titulaire : Fabrice VIGIER, suppléante : Florence VIVIER
- Chambre de l'agriculture de la Gironde, 2 représentants nommés à la demande du Directeur :
 - o Titulaire : Gilles JOACHIM, suppléante : Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT
- Bassin d'Arcachon Ecologie : nomination du suppléant suite à la démission de Jean-Paul DAGNÉLIE
 - o Suppléant : Michel DAVERAT

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour transmis à chaque membre avec l'invitation. Il est approuvé à l'unanimité après ajout d'un point en questions diverses concernant le projet de décret de la RNN d'Arguin.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Installation des nouveaux membres
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Élection du vice-président issu de la catégorie 2 « organisations professionnelles »
4. Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil de gestion du 04/05/15 et du 02/10/15
5. Compte-rendu des dernières séances du Bureau
6. Validation de la proposition de Règlement Intérieur du PNMBA (mise en conformité avec le document type validé par le CA de l'Agence des aires marines protégées)
7. Présentation du logo du PNMBA
8. Présentation du Programme Life « Pêche à pied de loisir » sur le Bassin d'Arcachon
9. Point d'étape et validation des grandes lignes pour l'élaboration du Plan de gestion
10. Point d'information sur les locaux du PNMBA
11. Questions diverses : échanges suite à l'avis du Comité National de Protection de la Nature (CNP) sur le projet de décret pour la RNN du banc d'Arguin

Délibération **L'ordre du jour du Conseil de gestion modifié est adopté.**

PNMBA_2016_18

3. Élection du vice-président issu de la catégorie 2 « organisations professionnelles »

François DELUGA, procède à l'appel des candidatures pour la vice-présidence de la catégorie 2 « organisations professionnelles » : Thierry LAFON propose sa candidature.

Le Président rappelle les règles de déroulement du vote à bulletin secret.

Après décompte des présents, représentés ou ayant donné procuration (pour une des personnalités qualifiées), le quorum de 28 est atteint avec 45 votants.

Les services de l'État ne participent pas au vote.

Thierry LAFON est élu vice-président de la catégorie 2 « organisations professionnelles ».

Délibération **Thierry LAFON est élu vice-président de la catégorie 2 « organisations professionnelles » avec 44 bulletins pour et 1 bulletin blanc.**

PNMBA_2016_19

4. Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil de gestion du 04/05/15 et du 02/10/15

Les comptes-rendus des Conseils de gestion du 4 mai 2015 et du 2 octobre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Délibération **Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 mai 2015 est adopté.**

PNMBA_2016_20

Délibération **Le compte-rendu du Conseil de gestion du 2 octobre 2015 est adopté.**

PNMBA_2016_21

5. Compte-rendu des dernières séances du Bureau

Melina ROTH présente les points forts et les avis traités lors des derniers Bureaux.

5.1. Bureau du 18 septembre 2015

Points forts :

- Présentation de l'équipe du PNMBA
- Désignation d'un représentant du PNM au comité du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Avis :

- Pas d'avis sollicité

5.2. Bureau du 11 décembre 2015

Points forts :

- Première présentation du projet de logo du PNMBA
- Procédure concernant les demandes d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Avis :

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	Demande d'examen au cas par cas pour la régularisation de l'AOT de la zone de mouillage sur les rives de la Leyre – commune de Biganos	Non réponse
Simple	Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact - AOT de la zone de mouillage « Trou de Tracasse » à Arès	Non réponse
Simple	Fixation des conditions d'attribution de la licence encadrant la pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon - Licence dite « intra-bassin AC »	Avis favorable avec recommandation sur la durée de l'arrêté
Simple	Règlementation des engins fixes de pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon	Avis favorable avec recommandation sur la durée de l'arrêté
Simple	Création et la fixation des conditions d'attribution de la licence de pêche à la drague des moules et des pétoncles dans le bassin d'Arcachon	Avis favorable avec recommandation sur la durée de l'arrêté
Simple	Création et la fixation des conditions d'attribution de la licence de pêche des céphalopodes aux arts trainants en Aquitaine	Avis favorable

Il est précisé que les recommandations du PNMBA ont été prises en compte par la DIRM SA dans ses avis.

5.3. Bureau du 12 janvier 2016

Points forts :

- Validation du projet de logo du PNMBA
- Événementiels 2016, dont la participation du PNMBA au Salon Nautique d'Arcachon
- Sollicitation du PNMBA dans la procédure d'élaboration/révision de PLU (PADD Lanton et la Teste de Buch) : proposition d'instaurer un dialogue dans la durée avec les collectivités territoriales qui le souhaitent

Avis :

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	Examen au cas par cas du projet d'essai de ré-ensablement par méthode de « rainbowing » sur la pointe du Cap-Ferret	Avis favorable
Simple	Autorisation de travaux de restauration du milieu sur la zone d'implantation ostréicole centrale située au Banc d'Arguin	Avis favorable avec recommandations (techniques et suivi)

5.4. Bureau du 18 mars 2016**Points forts :**

- Proposition en vue de la mise en conformité du Règlement intérieur du PNMBA

Avis :

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	Renouvellement de l'AOT de la zone de mouillage appelée « Trou de Tracasse » sur la commune d'Arès	Avis favorable avec recommandations
Simple	11 demandes analogues d'AOT sur des terre-pleins au niveau de l'îlot central du port de Pirailan sur la commune de Lège-Cap-Ferret	Avis favorable avec recommandations pour les 11 demandes d'AOT
Simple	Demande d'AOT pour les essais de vol d'une aile de kitesurf en forme d'entonnoir sur la plage d'Arcachon	Avis favorable avec recommandations
Simple	Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour le ré-ensablement des plages de la commune d'Andernos-les-Bains	Non réponse

Le Président précise que les comptes-rendus des réunions du Bureau ne peuvent être communiqués au Conseil de gestion qu'après approbation. Les délibérations sont disponibles pour tout membre qui souhaiterait en avoir connaissance.

Eric LEVERT, indique qu'il a établi, en collaboration avec la direction du PNMBA, un tableau pour lister les avis concernant la pêche qui peuvent être demandés durant l'année. Ce travail permet dans un premier temps de pré identifier la nature des avis qui pourraient être demandés au Bureau (avis simple ou conforme, voir une simple information) mais aussi dans un deuxième temps, de faciliter le traitement en amont de ces demandes par le Bureau en donnant plus de lisibilité sur les différents calendriers. Ce tableau sera prochainement transmis au Comité régional des pêches. Il pourra également être présenté lors d'un prochain Conseil de gestion pour permettre aux membres une vision globale des réglementations qui s'appliquent. Jean-Michel LABROUSSE précise que toutes les demandes de licences individuelles ne seront cependant pas instruites par le Bureau.

Le Président souligne que tout comme pour les délibérations qui ont été prises dernièrement concernant les 11 demandes d'AOT de Pirailan, les prochains avis sur des AOT individuelles seront étudiées selon un schéma de principe appliqué à chaque demande afin pour préserver l'impartialité de l'instruction et pour faciliter les instructions récurrentes.

Vital BAUDE souhaite revenir sur le compte-rendu du Bureau du 12 janvier 2016 concernant la stratégie de marque territoriale portée par le SIBA. Pour être cohérent avec les enjeux du Parc

naturel marin, il aimerait qu'un critère de qualité soit adossé au critère de territorialité pour mettre en avant le caractère naturel du Bassin d'Arcachon.

Le Président indique que ce sujet a été très largement abordé lors du Bureau et que la dimension qualitative a été fortement soulignée par tous les membres du Bureau. Il rappelle que les comptes-rendus sont synthétiques et ne transcrivent pas l'intégralité des trois heures de débat.

6. Validation de la proposition de Règlement Intérieur du PNMBA (mise en conformité avec le document type validé par le CA de l'Agence des aires marines protégées)

Le Règlement intérieur du PNMBA a été élaboré en 2015 en vue d'une présentation en fin d'année 2015 au Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées pour validation définitive. Entre temps, un travail de l'Agence a été réalisé pour apporter plus d'homogénéité aux Règlements Intérieurs des différents parcs. Un règlement intérieur type a ainsi été approuvé au Conseil d'administration de l'AAMP le 24 novembre 2015.

Il appartient maintenant à chaque parc de faire évoluer son Règlement Intérieur en vue d'une mise en conformité avec ce document.

Les principaux éléments nouveaux pour le PNMBA portent sur :

- En correction : la majorité à 50 % quelque soit la nature de la décision votée
- En débat : la possibilité d'une suppléance au Bureau, les modalités de demande de vote à bulletin secret, les modalités de délibérations en Bureau et l'absentéisme.

Articles du Règlement intérieur discutés

Options proposées par le Bureau	Version approuvée par le Conseil de gestion après débat
<p>Article 9 : modalités des délibérations et de vote du Conseil de gestion II - Le quorum est fixé à 28 (la moitié des membres) pour les délibérations. Si au moins 19 membres présents, représentés et ayant reçu procuration le demandent, les votes ont lieu à bulletin secret. Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés.</p> <p>→ Il a été proposé un 1/3 des membres.</p>	<p>Article 9 : modalités des délibérations et de vote du Conseil de gestion II - Le quorum est fixé à 28 (la moitié des membres) pour les délibérations. Si au moins 19 membres présents, représentés et ayant reçu procuration le demandent, les votes ont lieu à bulletin secret. Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés.</p> <p>→ Le Conseil de gestion a retenu la proposition du Bureau.</p>
<p>Article 14 : Ordre du jour et convocations du Bureau III - Le Président signe les convocations pour les réunions, ou peut confier leur signature au directeur-délégué. Ces convocations sont adressées à chacun des membres du Bureau et à leurs suppléants, ainsi qu'aux commissaires du gouvernement, au moins quinze jours avant la date de ces réunions. Toutefois, en cas d'urgence justifiée dans la convocation, ce délai peut être réduit à 5 jours.</p> <p>→ Le Bureau n'a pas trouvé de consensus et soumet le choix au Conseil de gestion.</p>	<p>Article 14 : Ordre du jour et convocations du Bureau III - Le Président signe les convocations pour les réunions, ou peut confier leur signature au directeur-délégué. Ces convocations sont adressées à chacun des membres du Bureau et à leurs suppléants, ainsi qu'aux commissaires du gouvernement, au moins quinze jours avant la date de ces réunions. Toutefois, en cas d'urgence justifiée dans la convocation, ce délai peut être réduit à 5 jours.</p> <p>→ Le Conseil de gestion a retenu l'option d'une représentation possible des membres du Bureau par leur suppléant tel que précisé dans l'article 22.</p>

Options proposées par le Bureau	Version approuvée par le Conseil de gestion après débat
<p>Article 15 : délibérations du Bureau Les votes ont lieu à main levée, à la majorité relative des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le sujet est reporté à la réunion du Bureau suivante. Toutefois, le vote peut avoir lieu à bulletin secret si l'un des membres présents le demande, les votes ont lieu à bulletin secret.</p> <p>➔ Il a été proposé que le Président n'ait pas de voix prépondérante et qu'en cas de partage des voix, le sujet serait renvoyé au prochain Bureau ou au prochain Conseil de gestion (date la plus proche suivant les cas).</p>	<p>Article 15 : délibérations du Bureau Les votes ont lieu à main levée, à la majorité relative des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le sujet est reporté à la réunion du Bureau suivante. Toutefois, le vote peut avoir lieu à bulletin secret si l'un des membres présents le demande, les votes ont lieu à bulletin secret.</p> <p>➔ Le Conseil de gestion a retenu la proposition du Bureau.</p>
<p>Article 22 : les membres du Bureau Les membres du Bureau peuvent se faire représenter par leur suppléant désigné par l'arrêté préfectoral désignant les membres du Conseil de gestion, les services de l'État peuvent se faire représenter. Les personnalités qualifiées peuvent donner procuration à un autre membre du Bureau.</p> <p>➔ Le Bureau n'a pas trouvé de consensus et soumet le choix au Conseil de gestion.</p>	<p>Article 22 : les membres du Bureau Les membres du Bureau peuvent se faire représenter par leur suppléant désigné par l'arrêté préfectoral désignant les membres du Conseil de gestion, les services de l'État peuvent se faire représenter. Les personnalités qualifiées peuvent donner procuration à un autre membre du Bureau.</p> <p>➔ Le Conseil de gestion a retenu l'option d'une représentation possible des membres du Bureau par leur suppléant.</p>
<p>Article 25 : absentéisme de membres du Conseil de gestion En cas d'absence d'un membre du Conseil de gestion 4 fois consécutivement (c'est-à-dire en cas d'absence du titulaire, que son suppléant ou son représentant soit absent, ou s'il s'agit d'une personnalité qualifiée, qu'elle ne donne pas procuration), après un premier rappel écrit non suivi d'effet, le Conseil de gestion peut délibérer pour demander aux préfets de nommer un autre membre.</p> <p>➔ Il a été proposé de porter le nombre à 4 afin de couvrir l'équivalent d'une année (en moyenne 4 Conseils de gestion par an).</p>	<p>Article 25 : absentéisme de membres du Conseil de gestion En cas d'absence d'un membre du Conseil de gestion 4 fois consécutivement (c'est-à-dire en cas d'absence du titulaire, que son suppléant ou son représentant soit absent, ou s'il s'agit d'une personnalité qualifiée, qu'elle ne donne pas procuration), après un premier rappel écrit non suivi d'effet, le Conseil de gestion peut délibérer pour demander aux préfets de nommer un autre membre.</p> <p>➔ Le Conseil de gestion a retenu la proposition du Bureau.</p>

Suite aux différents échanges, le Règlement intérieur ainsi modifié est adopté en vue d'une validation au prochain Conseil d'administration de l'Agence.

Délibération **Le projet de Règlement Intérieur du PNMB est adopté à l'unanimité.** PNMB_2016_22

7. Présentation du logo du PNMB

Le logo du PNMB est construit selon des règles graphiques communes aux parcs naturels marins :

- Éléments homogènes : inscription « Parc naturel marin » en haut, le nom du Parc en bas, la typographie, une partie aérienne et une partie sous-marine séparées par une « vague centrale ».
- Éléments propres à chaque parc : un bleu différent pour chaque parc, choix des pictogrammes disposés de part et d'autre de la « vague centrale » et le nom du parc indiquant sa localisation géographique.

Lors des précédentes réunions du Bureau du Conseil de gestion, les éléments suivants ont été retenus pour le logo du PNMBA :



Le logo appartient au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Son utilisation respecte des règles graphiques précises (notice d'utilisation graphique en cours de finalisation) ;
- Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon peut décider de mettre son logo à disposition d'un tiers dans le cadre d'une communication commune (partenariat, événementiel, rapports...) ;
- Toute utilisation doit recevoir l'accord préalable de la direction du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Les membres du Conseil de gestion expriment leur satisfaction pour ce logo et la qualité de son graphisme.

8. Présentation du Programme Life « Pêche à pied de loisir » sur le Bassin d'Arcachon

Delphine MARTINS de MOURGUES présente le projet Life « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative » mis en place sur onze territoires des façades Manche/Mer du Nord et Atlantique et bénéficiant du soutien financier de l'Union Européenne à hauteur de 50 %.

Sur le Bassin d'Arcachon la mission s'étend sur trois ans (mai 2014 à avril 2017) avec un budget de 191 557 €.

Les objectifs du projet et les actions mises en œuvre sont :

- Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied récréative, basée sur une gouvernance locale :
 - Comité local de concertation
 - Groupes de travail (suivi participatif, sensibilisation)
 - Rencontres et travaux avec les acteurs locaux
- Mieux connaître l'activité, les pratiques et les pratiquants :
 - Comptages réguliers de pêcheurs à pied
 - Enquêtes auprès des pêcheurs
 - Étude de caractérisation et évolution de la pêche à pied de loisir dans le Bassin d'Arcachon
- Estimer les effets des pratiques et des prélèvements sur les habitats et les ressources (études) :
 - Effet de la pêche à pied de loisir sur les communautés benthiques d'habitats sableux
 - Évaluation du gisement de coques du Bassin d'Arcachon et du Banc d'Arguin
 - Effet de la pêche à pied sur l'herbier de zostère naine
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied :
 - Sensibilisation sur le terrain à la rencontre des pêcheurs (1 354 pêcheurs rencontrés)
 - Distribution d'outils de sensibilisation (dépliants et réglettes de mesure) auprès de structures relais, collaboration avec la DDTM33 pour le Guide de la plaisance
 - Formation des structures relais
 - Installation de panneaux de sensibilisation sur les sites de pêche
- Contribuer aux plans de gestion des aires marines protégées :
 - Participation à l'élaboration du plan de gestion du PNMBA
 - Données du projet contribuant aux plans de gestion de l'Île aux Oiseaux et de la RNN du Banc d'Arguin

La sensibilisation sur le terrain (limitée à quelques semaines par an) s'accompagne de la mise en place d'une information accessible à tous et en tout temps. C'est pourquoi le projet Life prévoit l'installation de panneaux de sensibilisation aux bonnes pratiques, ou d'affiches grand format, sur les lieux d'accès aux sites de pêche et les ports de plaisance/cales de mise à l'eau d'où partent les plaisanciers qui se rendent dans l'intra-bassin ou sur le Banc d'Arguin.

Les informations apportées concernent les espèces, les bonnes pratiques en pêche à pied, la réglementation, la vigilance sanitaire et sécuritaire et les habitats sensibles.

Ces panneaux sont proposés aux gestionnaires d'espaces publics et de ports, déjà rencontrés (communes, Conseil départemental et ports en gestion ou régie privée).

La mise en œuvre sera formalisée au cours du printemps par une convention de partenariat entre le PNMBA et le gestionnaire (une convention par gestionnaire) déterminant les engagements de chacun, la pose étant envisagée avant l'été.

Il est précisé que le Conservatoire du Littoral est partenaire du projet Life Pêche à pied de loisir avec un retour d'expérience en matière de signalétique, notamment concernant l'affichage de l'ensemble des partenaires (logos) qui n'est pas lisible pour le grand public.

Melina ROTH complète en précisant que l'affiche présentée est un avant-projet et donne une idée du visuel, le travail du graphiste est en cours. La question des logos est entendue mais à vérifier au regard des engagements du projet Life et les contraintes du programme en matière d'affichage des partenariats.

Le financement des panneaux est abordé. Melina ROTH répond que la conception, la fabrication et l'acheminement sur le Bassin d'Arcachon sont entièrement financés par le projet Life mais qu'il est prévu que la pose soit prise en charge par le gestionnaire de site, qui aura également déterminé le lieu de pose avec l'équipe LIFE, en fonction de l'intérêt du site pour ces panneaux et des contraintes d'aménagement.

9. Point d'étape et validation des grandes lignes pour l'élaboration du Plan de gestion

9.1. Rappel du processus de concertation et point d'étape

Le Plan de gestion est une vision à 15 ans. C'est un document stratégique avec des finalités et sous-finalités qui sont les objectifs stratégiques à long terme, des niveaux d'exigence traduisant l'expression des ambitions du territoire, une carte des vocations spatialisant les différents niveaux de sensibilité et d'enjeux et un tableau de Bord d'indicateurs environnementaux et socio-économiques.

Il permet une convergence des efforts sur le territoire et une priorisation des moyens d'agir du Parc à travers des programmes d'actions annuels et pluriannuels concourant à l'atteinte des Finalités (instruction des avis, projets, actions, études...).

La mise en œuvre du Plan de gestion mobilise également d'autres compétences et partenaires avec, une convergence des politiques publiques du territoire et une complémentarité d'action et une intégration progressive des enjeux du parc aux politiques locales.

Plusieurs outils et niveaux de concertation sont mobilisés pour co-construire le Plan de gestion.

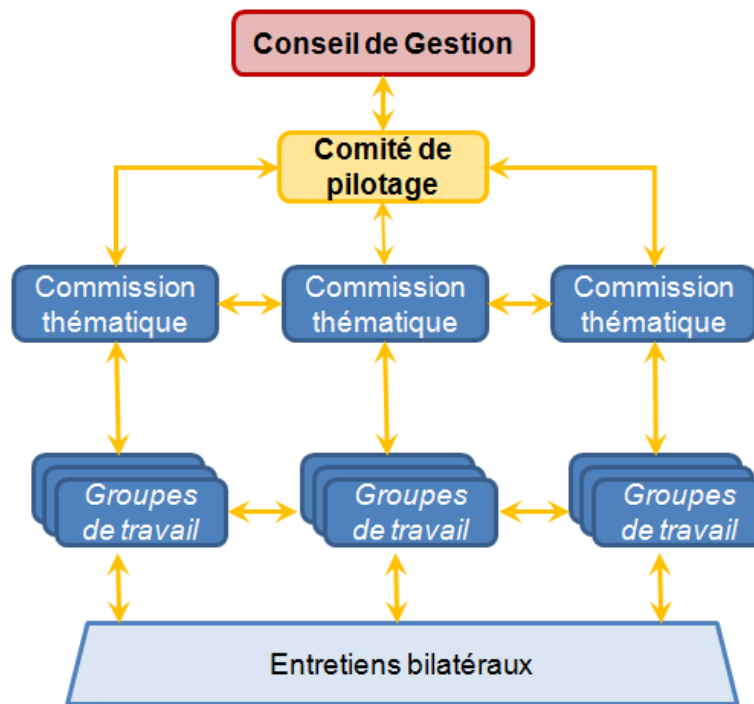


Figure 1 : ossature des travaux d'élaboration du Plan de gestion

Ce Conseil de gestion permet de valider les grandes lignes qui seront la matière première pour l'écriture des finalités.

9.2. Surface de contact

Le Président rappelle l'importance de la concertation menée depuis janvier. Celle-ci dépasse les membres du Conseil de gestion, avec la mobilisation aussi de personnes-ressources pour produire une matière constituée des différents regards du territoire sur les enjeux à aborder en Groupes de travail (GT), Commissions, Copil, Bureau et Conseil de gestion.

A chaque niveau, dans le débat, le discours des différents acteurs s'enrichit en intégrant ceux des autres pour contribuer à la formation d'un socle de propositions. Ces débats ont permis d'apporter les grandes lignes, idées fortes, et premiers objectifs pour une vision à 15 ans du territoire.

Cette concertation peut être vue comme une surface de contact déployée entre le PNMBA et le territoire avec :

Une équipe à l'écoute du territoire :

- 280 personnes-ressources sollicitées ou associées par l'équipe du Parc ;
- 5 commissions (et 8 réunions) dans 4 communes différentes ;
- 11 groupes de travail dans 7 communes différentes ;
- 96 rencontres avec un chargé de mission, principalement sous la forme d'entretiens bilatéraux de 2 h (moyenne), dans les 10 communes du Bassin parcourues.

Un territoire impliqué dans la co-construction

Malgré les fortes contraintes de temps et de disponibilité demandées par cet exercice, à ce stade 196 personnes ont déjà pu se mobiliser dans un ou plusieurs niveaux de la concertation. Le territoire s'est saisi de cette concertation et y a consacré un temps important :

- Les personnes qui ont pu se mobiliser dans ces travaux y ont consacré chacune en moyenne environ 4 h, soit plus de 800 h cumulées apportées par le territoire (au 1^{er} avril 2016).
- Les personnes qui ont participé à un entretien bilatéral avec l'équipe y ont consacré en moyenne 2 h par rencontre, soit environ 183 h de temps d'échange cumulé.

A ces données provisoires, s'ajoute aussi le temps consacré par les membres du Bureau et du Conseil de gestion aux instances de gouvernance du PNMBa autour de ces sujets.

9.3. Propositions issues des Commissions, échanges et propositions des COPIL

9.3.1. Commission « Gestion des richesses naturelles »

La Commission « Gestion des richesses naturelles » s'est réunie le 3 mars 2016 à Audenge. Elle a identifié, suite à la première phase de concertation, 5 idées fortes (tableau 1).

Tableau 1. Idées fortes et objectifs évoqués pour la Commission « Gestion de s richesses naturelles »

IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Un très bon état global des masses d'eau pour... <i>(chimique, biologique, bactériologique, physico-chimique, écologique, habitats, macro-déchets)</i>	<ul style="list-style-type: none">• la conservation / la restauration de la biodiversité• des fonctionnalités écologiques préservées / restaurées• le maintien d'un cadre favorable aux usages, notamment sur la qualité sanitaire
Un bon état écologique des habitats pour... <i>Des dynamiques naturelles et des fonctionnalités préservées</i>	<ul style="list-style-type: none">• la conservation / la restauration de la capacité d'accueil pour la biodiversité, et notamment des fonctions écologiques pour les espèces dépendantes du BA pour tout ou une partie de leur cycle de vie (frayères, éclosion, nourricerie, etc.)• une contribution à l'effort européen de conservation des habitats et des espèces (N2000)• le maintien d'un cadre favorable aux usages → Réponse aux exigences Natura 2000
Des corridors écologiques préservés / restaurés entre les habitats pour ...	<ul style="list-style-type: none">• une capacité d'accueil optimisée pour l'avifaune• la pérennité des espèces, notamment marines et amphihalines• le maintien d'un cadre favorable aux usages
Des espèces et des populations préservées pour...	<ul style="list-style-type: none">• la conservation des espèces à responsabilités (sous statut, patrimoniale, emblématique, etc.)• la conservation / la restauration de la biodiversité• une contribution à la préservation des espèces et des populations à une échelle plus large que le périmètre du PNM• le maintien d'un cadre favorable aux usages → Réponse aux exigences Natura 2000

IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Des équilibres et dynamiques écologiques préservés / restaurés pour...	<ul style="list-style-type: none"> la préservation des capacités nutritives l'anticipation et l'accompagnement des changements liés à l'évolution climatique la conservation des fonctions écologiques le maintien d'un cadre favorable aux usages

Une précision est apportée sur la « préservation », pour dépasser le maintien en l'état il est demandé d'envisager aussi la restauration voire le développement de certains milieux. François DELUGA indique que cette proposition relève aussi de la stratégie d'action qui sera interrogée en concertation, au moment de la définition des moyens et de la priorisation des actions à mobiliser pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le caractère d'urgence de certaines thématiques sur le Bassin d'Arcachon est souligné. Il est donc demandé de ne pas attendre 15 ans avant que le PNMB se saisisse. François DELUGA précise que des moyens seront mis en œuvre rapidement après la validation du Plan de gestion quand le PNMB se sera doté d'une grille d'analyse lui permettant de prioriser les actions concrètes en fonction de ces « urgences ». Leur mise en œuvre « n'attendra pas 15 ans », certaines, les plus urgentes, pourront être engagées dès 2017 et 2018.

Il est également rappelé que le terme « écosystémique », tel qu'il avait été évoqué lors du COPIL, est peu compréhensible et qu'il doit être retravaillé en gardant la notion de services rendus par la nature. Il est précisé que l'Homme peut également rendre certains services à la nature.

9.3.2. Commission « Gestion de l'espace maritime »

La Commission « Gestion de l'espace maritime » s'est réunie le 7 mars 2016 à Biganos. Elle a identifié, suite à la première phase de concertation, 3 grands chapitres pour 10 idées fortes (tableau 2).

Tableau 2. Chapitres, idées fortes et objectifs évoqués pour la Commission « Gestion de l'espace maritime »

CHAPITRES	IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Une vision globale	Des espaces maritimes à vocations multiples	<ul style="list-style-type: none"> pour concilier les enjeux spatiaux et saisonniers en termes de biodiversité et fonctions écologiques, usages professionnels, récréatifs et identitaires une répartition des usages et des pratiques adaptée aux capacités du milieu
	Une relation maritime et apaisée au territoire	<ul style="list-style-type: none"> une cohabitation et un rapport au temps adaptés aux dynamiques maritimes et aux variations saisonnières
	Des espaces et des paysages qui contribuent à l'identité maritime	<ul style="list-style-type: none"> des espaces qui donnent à comprendre le territoire, ses activités, ses usages et ses patrimoines des paysages préservés qui valorisent la typicité des lieux
	Des cohérences et continuités spatiales pour les espaces de nature	<ul style="list-style-type: none"> maintien des capacités d'accueil du milieu pour la biodiversité et les usages qui en dépendent maintien des espaces de nature « de proximité » pour leur contribution à la qualité de vie préservation des fonctionnalités écologiques

CHAPITRES	IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Une vision globale	Des cohérences et continuités spatiales pour les activités	<ul style="list-style-type: none"> des espaces en cohérence avec les besoins de continuité des activités (interfaces terre/mer, aménagements, ...) une organisation spatiale des équipements et infrastructures cohérente avec les usages et les activités
Des espaces particuliers	Des friches ostréicoles réhabilitées	<ul style="list-style-type: none"> pour une activité ostréicole durable pour une reconquête d'espaces de nature pour restaurer une dynamique hydrosédimentaire vertueuse pour contenir la pression trophique
	Des espaces portuaires à vocation maritime	<ul style="list-style-type: none"> une vocation et une identité maritime de l'occupation des espaces portuaires des espaces portuaires accessibles une responsabilité des espaces portuaires sur la qualité du milieu marin des ports aux caractéristiques préservées
	Des espaces de nature protégés ou à enjeux spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> pour une contribution aux objectifs de préservation des richesses naturelles, du patrimoine, des paysages, etc. <p>→ Gouvernance, Gestion des richesses naturelles</p>
Une approche dynamique	Des dynamiques hydrosédimentaires accompagnées	<ul style="list-style-type: none"> des équilibres restaurés et maintenus, notamment pour favoriser l'autorégulation du milieu pour le maintien d'une vocation essentiellement maritime de l'estran pour une contribution à la gestion du trait de côte
	Une vision globale des travaux et interventions	<ul style="list-style-type: none"> pour une cohérence d'ensemble des travaux pour rechercher un équilibre impacts/bénéfices sur le milieu et les activités pour optimiser le devenir des matériaux pour favoriser des dynamiques sédimentaires vertueuses contribuant à l'autorégulation du milieu

Thierry LAFON, souhaite apporter une nuance à la notion « d'activité ostréicole durable » mentionnée dans le cadre « des friches ostréicoles réhabilitées ». En effet, une production basée sur une « monoculture » représenterait selon lui une fragilité. Il propose ainsi de conserver une ouverture possible pour d'autres espèces afin de pouvoir envisager des pistes de diversification, il souhaiterait ainsi que cet objectif soit formulé en évoquant une « activité conchylicole durable ».

9.3.3. Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale »

Les neuf idées fortes identifiées lors de la Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale » du 15 mars 2016 à Biganos sont présentées. Elles sont regroupées en trois chapitres (tableau 3).

**Tableau 3. Chapitres, idées fortes et objectifs évoqués
pour la Commission « Développement durable des activités, identité maritime et culture locale »**

CHAPITRE	IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Identité	Un lien fort entre les activités et l'identité maritime	<ul style="list-style-type: none"> des activités et leurs évolutions qui contribuent à façonner l'identité maritime en cohérence avec son histoire une identité maritime qui valorise les filières économiques liées à la mer un lien qui contribue au rayonnement maritime du territoire
	Une identité maritime vivante, accessible, partagée et transmise, porteuse de sens pour...	<ul style="list-style-type: none"> une appropriation collective par les résidents, dès le plus jeune âge une compréhension du territoire, notamment par les nouveaux arrivants et les non-résidents la construction d'une relation maritime au territoire, notamment à travers les usages
	Un cadre d'expression de l'identité maritime renforcé et accompagné pour...	<ul style="list-style-type: none"> la restauration / la préservation et la valorisation des caractéristiques identitaires du territoire des usages et des pratiques en lien avec des lieux ayant du sens la valorisation des patrimoines, de la mémoire et de la culture locale
Économie	Un territoire qui investit sur l'économie de la mer pour...	<ul style="list-style-type: none"> une mosaïque d'activités maritimes durables préservée une production locale de très haute qualité le renforcement des retombées socioéconomiques des activités maritimes une recherche permanente d'optimisation des usages / d'excellence environnementale une contribution à la transition énergétique un rayonnement économique au-delà du territoire permettre aux générations futures de se créer un avenir en lien avec les activités du territoire
	Des filières professionnelles attractives et soutenues pour... <i>En cohérence avec la préservation du milieu, sa capacité d'accueil et l'identité maritime du territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> favoriser des activités, actuelles ou futures, aux pratiques durables l'emploi et la création de richesses susciter des vocations professionnelles liées à la mer le renforcement de leur contribution à l'identité maritime
Usages	Des pratiques durables et des comportements adaptés pour...	<ul style="list-style-type: none"> une limitation des pressions anthropiques sur le milieu, ses richesses et ses ressources le renforcement des activités, nouvelles et futures une cohabitation sereine entre les usagers la contribution au bien-être, à la qualité de vie, à la sécurité une relation maritime et apaisée au milieu
	Un cadre d'exercices cohérent dans le temps et dans l'espace pour...	<ul style="list-style-type: none"> favoriser les pratiques durables du plan d'eau, actuelles ou futures, et l'accessibilité aux infrastructures dédiées une limitation des pressions anthropiques sur le milieu

CHAPITRE	IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Usages	Des productions et des services « durables » valorisés pour... <i>Dans le respect des vocations de chacun et des capacités du milieu</i>	<ul style="list-style-type: none"> le renforcement des activités, nouvelles et futures une incitation aux pratiques et comportements durables le renforcement du lien avec les habitants et les consommateurs le renforcement du rayonnement économique du territoire
	Une réglementation adaptée, connue et respectée pour...	<ul style="list-style-type: none"> la gestion durable des richesses naturelles le développement durable des activités la gestion durable de l'espace maritime <p>➔ Gouvernance</p>

Suite à cette présentation, les difficultés lorsqu'il faudra définir avec plus de précisions des idées qui pourraient apparemment s'opposer (comme le renforcement des activités et la limitation des pressions anthropiques) sont rappelées. Un travail important est ainsi attendu sur la définition précise des termes employés, et sur la façon de les faire évoluer vers les finalités et les indicateurs.

Le Président souligne que le volet développement durable des activités compte parmi les enjeux centraux du PNM. Il fait part de sa conviction que la véritable protection d'un espace repose sur son utilité sociale, qui peut s'avérer être un levier plus fort que la seule réglementation (laquelle demeurant néanmoins une condition nécessaire). En effet, si un usage est véritablement « durable » et essentiel pour l'activité économique du territoire, alors les acteurs concernés contribueront efficacement à sa protection. C'est un autre chemin que celui qui consiste à considérer toutes activités économiques, tout développement comme destructeur. Le travail qu'il y aura à faire est justement de trouver ce point d'équilibre entre la protection et le développement durable des activités, en particulier les activités traditionnelles que sont la pêche, l'ostréiculture, le nautisme par exemple. Cette recherche d'équilibre est le rôle même d'un PNM. Le Président rappelle que ce travail d'arbitrage, essentiel pour l'avenir, sera compliqué, et qu'il demandera beaucoup de finesse.

9.3.4. Commission « Sensibilisation »

La Commission « Sensibilisation » s'est réunie le 9 mars 2016 au Teich. Elle a identifié, suite à la première phase de concertation, 3 grandes idées fortes (tableau 4). En préambule, il est rappelé que les « résidents » ont été identifiés par la Commission comme un public cible prioritaire. La définition et la caractérisation des publics cibles devront cependant encore être approfondies.

Tableau 4. Idées fortes et objectifs évoqués pour la Commission « Sensibilisation »

IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon pour...	<ul style="list-style-type: none"> porter un autre regard sur les richesses naturelles et les patrimoines matériels et immatériels du territoire l'appropriation de pratiques respectueuses du milieu marin faciliter la cohabitation des usagers faciliter l'appropriation du PNMBA

IDÉES FORTES	Objectifs évoqués
Vivre et pratiquer le milieu marin pour...	<ul style="list-style-type: none"> • un lien respectueux avec le territoire • mettre en responsabilité les usagers et faciliter le développement de bonnes pratiques • l'appropriation d'une culture maritime du Bassin d'Arcachon, basée sur son identité maritime et le respect du milieu marin • créer du lien social et intergénérationnel
Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation pour...	<ul style="list-style-type: none"> • instaurer et animer une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation • une réelle adhésion aux messages par les publics cibles

Une remarque est faite sur l'importance de la sensibilisation des futurs professionnels de la mer qui travailleront sur le Bassin. L'appui des structures de formation locales semble essentiel. Cet aspect s'inscrit aussi en cohérence avec les objectifs du décret de création du PNMB, pour le développement des filières professionnelles.

9.3.5. Commission « Connaissances »

La Commission « Connaissances » ne s'est pas réunie depuis son installation en novembre. Cependant, à partir de l'analyse transversale des différentes contributions à la thématique par les autres groupes de travail et commissions de cette phase de concertation, il a été possible d'identifier 3 idées fortes (tableau 5).

Tableau 5. Idées fortes et objectifs potentiels pour la Commission « Connaissance »

IDÉES FORTES	Objectifs potentiels
Une production de connaissances pluridisciplinaires pour...	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à mieux connaître le Bassin et son ouvert • l'identification et la priorisation des enjeux • le renseignement du Tableau de Bord du PNM • accompagner les prises de décisions
Une coordination renforcée des acteurs de la connaissance pour...	<ul style="list-style-type: none"> • une mutualisation des savoirs et des moyens • une efficacité accrue sur le territoire
Une diffusion des connaissances accompagnée pour...	<ul style="list-style-type: none"> • une cohérence dans les messages à transmettre • une appropriation et compréhension du territoire

François DELUGA rappelle que cette Commission a besoin de se nourrir des productions des autres Commissions pour avancer. Son importance n'est aucunement remise en cause, bien au contraire.

9.3.6. Commission « Gouvernance » à installer

A travers les différentes Commissions et les thématiques globalement abordées par un parc naturel marin, cette Commission « Gouvernance » aura à réfléchir sur la manière de contribuer aux politiques publiques et sectorielle et sur la façon d'y inscrire le PNM, dans une échelle macro.

Sur le plan local, elle devra réfléchir aux complémentarités, aux mutualisations et à la coordination d'acteurs.

Sur un niveau opérationnel, elle devra poser les principes et le cadre des partenariats et des coopérations qui pourront être mis en place par la suite par la réalisation du Plan de gestion.

A l'issue de ces différentes présentations, le Président souligne le travail important réalisé par l'équipe du PNMBA, en collaboration avec les acteurs du territoire, sur l'élaboration des grandes lignes qui ont été présentées.

Une nouvelle phase d'entretiens, de Groupes de travail et de Commissions va être mise en place dès le mois de mai afin de définir le contenu des finalités et les sous-finalités qui seront présentés au prochain Conseil de gestion fin juin / début juillet 2016.

Décision

Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident le point d'étape des grandes lignes présenté en séance.

10. Point d'information sur les locaux du PNMBA

Actuellement, les locaux du PNMBA sont situés sur la commune du Teich avec un bail qui prend fin en février 2017.

Avant d'aller vers un projet de locaux définitifs, une période transitoire de 2 ou 3 ans va être nécessaire d'une part à la structuration du Parc et de ses équipes et d'autre part à la finalisation d'un projet immobilier pour des locaux définitifs.

Le Président lance donc un appel à propositions à tous les membres du Conseil de gestion pour la recherche de ce local de transition. L'idéal serait qu'il soit situé près de l'eau, accessible à l'ensemble des communes du Bassin et bien placé par rapport aux administrations et aux axes de transport et de circulation.

11. Questions diverses : échanges suite à l'avis du Comité National de Protection de la Nature (CNP) sur le projet de décret pour la RNN du banc d'Arguin

En introduction, le Président indique que le sujet, ajouté à l'ordre du jour à la demande de plusieurs membres, est l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement de la procédure et de mieux connaître la position des uns et des autres. En effet, pour la qualité du travail du Conseil de gestion, il est important que des échanges constructifs sur des sujets tel que celui-ci puissent avoir lieu. Cela permet notamment aux membres d'avoir le même niveau d'information.

Etant donné que cet avis du CNPN est le dernier élément publié sur ce projet très attendu, il a été largement commenté d'autant qu'il ne reprend pas les équilibres qui avaient été trouvés suite aux réunions de travail organisés par Mme la Sous-préfète à la demande du Préfet de Gironde et l'avis du Commissaire enquêteur.

Cependant, il est rappelé que le futur décret sur la RNN du Banc d'Arguin s'imposera au PNM, et qu'il n'est question à ce stade que de l'avis d'une instance de l'Etat qui s'inscrit dans une série d'avis, passés ou à venir, dans le cadre de la procédure d'instruction du projet de décret.

Les plaisanciers et les professionnels du nautisme réaffirment leur souhait d'un partage équitable du territoire pour permettre une cohabitation harmonieuse des usagers dans le cadre de la protection de l'environnement. Ils rappellent également que de nombreux efforts et réflexions ont été menés pour améliorer leurs pratiques. Ils souhaitent donc affirmer leur désapprobation vis-à-vis de cet avis. Les pêcheurs professionnels insistent sur la présence de leur activité de pêche à pied sur le Banc d'Arguin, en ciblant essentiellement la coque. Ils précisent le caractère aléatoire des stocks de coques sur ce secteur qui est sujet à de rapides mouvements sédimentaires pouvant asphyxier la ressource. Toutefois, lors de bonnes années, les bénéfices peuvent être non négligeables pour la profession en permettant de diversifier les activités et de pérenniser les emplois. C'est pourquoi les professionnels souhaitent pouvoir continuer à pêcher sur le Banc d'Arguin.

Les ostréiculteurs, malgré la sur-médiatisation de cet avis et la crispation qu'il engendre, affirment vouloir rester optimistes. D'une part, c'est un avis favorable, ce qui évite de repartir dans des démarches chronophages (comme une enquête publique) et d'autre part, l'arbitrage final du Ministre en charge du dossier tendra certainement à trouver un équilibre.

Il est précisé que le CNPN est composé d'experts reconnus et de spécialistes de toutes les thématiques environnementales. Ils portent un jugement sur chaque projet qui leur est soumis en fonction de leurs spécialités, donc sans forcément intégrer l'éclairage apporté par les problématiques économiques et sociales locales.

La version finale du décret de la RNN du Banc d'Arguin sera élaborée en fonction des conclusions de l'ensemble de la procédure (consultation interministérielle en cours), et recherchera le plus juste équilibre. Par ailleurs, il est mis en avant que le nombre d'abstentions et d'absents lors du vote de l'avis au CNPN peut se traduire par une réelle volonté de cette instance de donner un avis favorable sur le projet.

Sur le plan législatif, les RNN françaises sont régies par des textes qui imposent certaines règles. Un décret de RNN ne peut pas être trop permissif car il serait alors attaquant. C'est la raison pour laquelle certaines activités ne peuvent être autorisées que par régime dérogatoire.

Il est rappelé que le Banc d'Arguin est une Réserve Naturelle Nationale depuis 1972, créée par décret ministériel. Ce dernier a été modifié en 1986, notamment pour permettre aux ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon de s'installer sur une zone de 5 ha. La gestion de la RNN est confiée à la Sepanso. Avec l'aide de l'État, le gestionnaire de la réserve contribue à faire respecter les règles édictées dans le décret en vigueur. Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'existe que deux RNN sur le Bassin d'Arcachon et qu'elles sont très dissemblables : celle du Banc d'Arguin est la seule dans l'ouvert de la lagune. Elle joue ainsi un rôle très important pour l'avifaune mais aussi pour de nombreuses espèces comme les mammifères marins. L'hébergement nocturne a toujours été interdit dans la RNN du Banc d'Arguin (article 8 du Décret de 1986).

Enfin, il est indiqué qu'une révision est en cours sur la tenue du comité de gestion de la RNN. Un envoi plus large des invitations sera réalisé pour que les acteurs du territoire puissent participer à cette instance. La direction du PNM sera également invitée.

L'ordre du jour et les questions étant épuisées, le Président remercie tous les membres présents et lève la séance.

Tableau des délibérations et décisions

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.	PNMBA_2016_18
Délibération	Thierry LAFON est élu vice-président de la catégorie 2 « organisations professionnelles » à 44 bulletins pour et 1 bulletin blanc.	PNMBA_2016_19
Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 mai 2015 est adopté.	PNMBA_2016_20
Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 2 octobre 2015 est adopté.	PNMBA_2016_21
Délibération	Le projet de Règlement Intérieur du PNMBA est adopté à l'unanimité.	PNMBA_2016_22
Décision	Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident le point d'étape des grandes lignes présenté en séance.	-